

Recours contre expert-comptable négligeant

Par iwerydd, le 11/03/2011 à 10:39

Bonjour à toutes et à tous,

Mon expert-comptable m'a fait envoyé un mail avec une liste concernant soit-disant des factures sans justificatifs.

Or, ces derniers ont bel et bien été envoyés à mon expert-comptable accompagnés à chaque fois de la déclaration trimestrielle de TVA. (4 déclarations / 4 envois de justificatifs)

L'une de ses aides-comptables vient de m'avouer qu'une stagiaire peu méticuleuse avait mal classés mes factures et autres justificatifs. Le cabinet en a trouvé une bonne partie mais pas tout.

D'ordinaire prudente, je pensais qu'un cabinet d'expertise comptable ne pouvait égarer ce genre de documents et je leur ai fait une confiance aveugle en leur adressant mes originaux pour lesquels je n'ai aucune copie (faute de temps pour les faire).

Je viens donc d'apprendre que si je ne retrouvais pas ces éléments ils seraient tout bonnement écartés de ma compta et qu'en gros ce serait "pour ma pomme" (expression validée par l'aide-comptable!)

Comment ce genre de choses est possible ? J'ai choisi de prendre un professionnel pour palier à toute erreur, et pour m'affranchir de cette gymnastique comptable contraignante, professionnel qui me coûte assez cher au vu de mon CA, et au final c'est moi qui me retrouve dans une situation incroyable.

Sans compter que de ce fait mes déclarations TVA sont erronées et que j'ai reversé à l'Etat plus que ce que j'aurais du !

Mon bilan comptable était censé être clôturé en janvier, nous sommes mi-mars et c'est seulement maintenant qu'ils s'en inquiètent !!! L'hallu totale !

N'y-a-t'il plus personne de sérieux dans notre pays ????

Même pas un mot d'excuse! Je suis outrée!!!!!!! Et je pèse mes mots!

Quels sont mes recours car il y a faute professionnelle?

Comment puis-je gérer moi-même la compta (entreprise individuelle) sans passer par les services d'un cabinet ?

Puis-je quand même adhérer à un CGA sans comptable?

Toutes vos infos là-dessus sont les bienvenues car je suis découragée par tant de mépris.

D'avance merci pour votre aide. Puisse cette journée se terminer mieux qu'elle n'a commencé.

Bonne journée à vous tous.

Par mimi493, le 11/03/2011 à 15:46

[citation]D'ordinaire prudente, je pensais qu'un cabinet d'expertise comptable ne pouvait égarer ce genre de documents et je leur ai fait une confiance aveugle en leur adressant mes originaux pour lesquels je n'ai aucune copie (faute de temps pour les faire).[/citation] et vous n'avez jamais pensé que la poste pouvait perdre la lettre, tout simplement ?

Par iwerydd, le 11/03/2011 à 20:13

Bonsoir,

pour répondre à votre question non quand on remet en main propre les documents en question ou qu'une partie de ceux envoyés apparaissent dans la compta alors que d'autres envoyés avec ces mêmes premiers documents eux n'y figurent pas.

Par iwerydd, le 13/03/2011 à 09:06

Waouh, merci pour vos nombreuses réponses ! Bon dimanche.

Par francis050350, le 05/05/2011 à 15:00

Bonjour,

Vous avez raison , c'est vraiement désolant. Je suis un ancien inspecteur des impots et hélas j'ai pu constater la négligeance de nombreux cabinet d'expertise comptable du fait du peu de qualification de leur personnel et surtout de la non implication des patrons des cabinets. Atuellement je gère qq compta de BNC après que mes clients en ait eu assez des situations comme la votre . (nombreuse charges et pour des montants important s non déduites ! cela est très fréquent !

Tout d'abord sachez quun expert comptable fait partie d'une profession organisée en "ordre" avec un conseil de discipline que vous pouvez saisir . N'hésitez pas à saisir la chambre régionale en cause . De plus les experts sont assurés et si vous avez la preuve de la faute , toutes les conséquences sont à leur charge.(- je l'ai vu pour le cas de déclarations déposées hors délais d'adhérents AGA avec perte d'abattement pris en charge par l'expert !)). Hélas cela peut être compliqué mais vous avez au moins vos comptes financiers qui peuvent peut être vous permettre de retrouver les références des paiements et fournisseurs concernés pour reconstituer votre comptabilité . Prenez un employé pour cela à votre charge , comptabilisez son salaire et son temps pour obtenir les duplicatas et facturez au cabinet comptable et s'il refuse le paiement n'hésitez pas à le poursuivre pour faute priofessionnelle . Il serai bon de trouver un expert comptable compétent car en qualité d'adhérent à une AGA vous êtes obligé d'avoir un expert comptable . Trouvez en un le plus proche possible de votre domicile.